

CERREQ

BREF

BULLETIN DE RECHERCHE

JUIN 1988

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

33

EMPLOI, CHÔMAGE, "MESURES JEUNES" À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

En juin 1985, environ 400 000 jeunes ont quitté l'enseignement secondaire scolaire. Plus de la moitié ont bénéficié d'une formation professionnelle au niveau V ou au niveau IV technique, qu'ils aient obtenu ou non un diplôme. Les autres ont quitté l'école soit en cours de premier cycle général, soit en cours de second cycle court (niveaux VI et V bis). Neuf mois plus tard, les uns occupent un emploi, d'autres poursuivent leur formation en apprentissage, d'autres encore sont au chômage, enfin certains ont accédé à une "mesure jeunes": stages, travaux d'utilité collective (TUC), contrats particuliers. En moins de dix ans, la situation des jeunes à l'issue de l'enseignement secondaire s'est complètement transformée. En voici les caractéristiques révélées par une enquête réalisée en février 1986.

EMPLOI : UN JEUNE SUR CINQ

A la fin des années 70, un jeune sur deux avait un emploi neuf mois après sa sortie du système éducatif. Cette proportion est tombée à un jeune sur cinq aujourd'hui. L'ampleur de l'évolution témoigne d'une insertion professionnelle plus difficile et surtout plus longue. L'accès direct à l'emploi devient de plus en plus rare.

Baisse des recrutements dans tous les secteurs d'activités économiques. Cette baisse des recrutements touche aussi les secteurs traditionnellement ouverts aux jeunes comme le commerce, les services marchands ou le bâtiment. Cependant, l'ampleur de cette diminution est très variable d'un secteur à l'autre. Il en découle une légère modification de la structure des embauches sous contrat de travail ordinaire depuis 1980-1982 : augmenta-

tion de la part du commerce, des services marchands, des biens de consommation et baisse du bâtiment, des biens d'équipement et des transports.

Pas d'accès direct à l'emploi pour les sortants de l'école aux niveaux VI et Vbis. La quasi-totalité des jeunes de niveau VI n'a pas accédé à l'emploi au moment de l'enquête. Seulement 6 % occupent un emploi contre 36 % huit ans auparavant. Pour les jeunes de niveau V et IV, le pourcentage en emploi s'élève avec le niveau de formation et la possession d'un diplôme, allant de 22 % pour les sortants de CAP non diplômés à 39 % pour ceux de niveau IV diplômés. La diminution de l'emploi salarié est d'autant plus forte que le niveau de formation est faible.

Accès plus facile à l'emploi qualifié pour les diplômés. Les emplois occupés diffèrent fortement entre diplômés et non-diplômés. Ainsi, la part des ouvriers qualifiés est de 57 % pour les jeunes diplômés de niveau IV contre

Répartition des jeunes : salariés, en "mesure", et en apprentissage par secteurs d'activité économique

Variation en % (1)	Secteurs d'activité économique	Salariés	"Mesures jeunes"	Apprentissage
- 32	IAA	2,8	0,9	15,8
- 34	Commerce	14,9	6,3	22,8
- 37	Assurances	1,3	0,6	0,0
- 42	Biens de consommation	9,9	3,5	4,1
	Services marchands	26,9	23,5	36,9
- 47	Biens intermédiaires	7,9	2,1	1,9
	Services non marchands	13,4	52,1	0,2
- 53	Transports PTT	2,8	2,2	0,9
- 54	Biens équipement	7,9	2,6	2,6
- 56	BTP	8,1	3,7	13,3
- 60	Agriculture	2,1	1,7	1,2
	Banques et organismes financiers	1,5	0,2	0,1
- 64	Energie	0,6	0,6	0,2
	Total	100,0	100,0	100,0
	Effectif	79 938	77 200	80 089

(1) Evolution entre 1980-1982 et 1986 du nombre d'emplois salariés occupés par des jeunes débutants sortis de l'enseignement secondaire.

Situation au 31 janvier 1986 des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en juin 1985

Niveaux de formation	Jeunes en emploi	Apprentissage	"Mesures jeunes" (1)	Chômeurs	Inactifs (2)	Effectif ensemble
Niveau IV technique Diplômés	39	0	23	21	17	27 410 100
Niveau IV technique Non-diplômés	33	1	22	22	22	13 826 100
Niveau V long (3)	29	13	13	19	26	17 097 100
BEP Diplômés	32	1	24	30	13	76 116 100
BEP Non-diplômés	27	4	22	32	15	22 396 100
CAP Diplômés	31	1	19	37	12	51 760 100
CAP Non-diplômés	22	5	21	38	14	38 426 100
Niveaux VI et Vbis	6	51	17	20	6	144 958 100
Ensemble	21	20	20	27	12	391 983 100

(1) TUC, stages, contrats emploi-formation.

(2) Y compris jeunes au service national.

(3) Sortie du second cycle des lycées avant la classe terminale.

Source : EVA - CERÉQ. Champ : Sortants de l'enseignement secondaire en juin 1985 enquêtés en février 1986.

32 % pour les non-diplômés. Ces proportions sont respectivement de 51 % et 37 % pour les diplômés et non-diplômés de BEP, de 54 % et 30 % pour les titulaires ou non de CAP.

APPRENTISSAGE : UN JEUNE SUR CINQ "MESURES JEUNES" : UN JEUNE SUR CINQ

Le nombre d'entrées en apprentissage ayant peu varié sur la période, ce sont les nouvelles mesures pour l'emploi des jeunes (contrats particuliers, stages et TUC) qui ont compensé la baisse de l'emploi salarié traditionnel. Leur ampleur est telle que pour l'ensemble de la population considérée, le chômage a légèrement régressé entre les années 1980-1982 et l'année 1986.

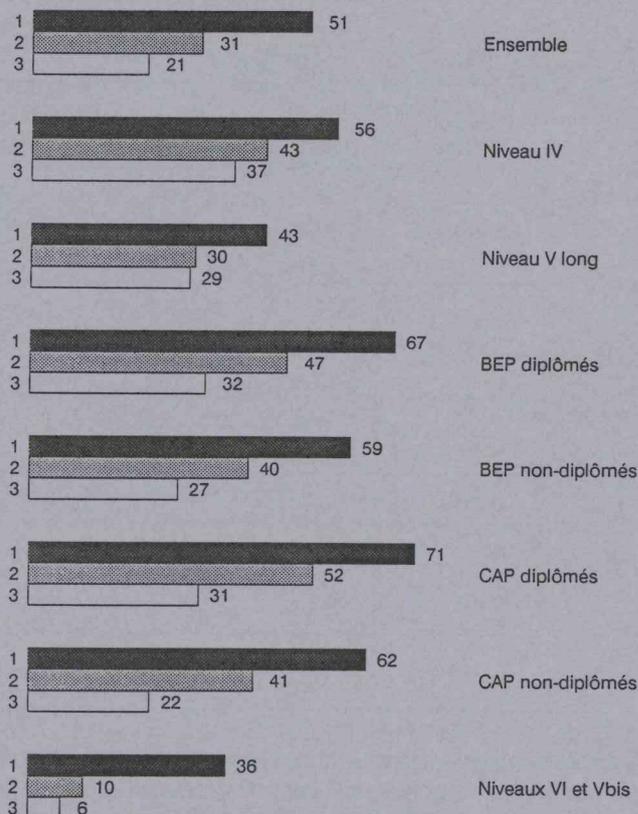
Entrée uniforme par niveau de formation dans les "mesures jeunes". La relative homogénéité des entrées est frappante au regard de leur objectif : aider à l'insertion des jeunes les moins formés. La proportion de jeunes bénéficiant des mesures est de l'ordre de 20 % quel que soit le niveau de formation, sauf pour les niveaux les plus bas, VI, Vbis, et le niveau V général (abandons en cours de second cycle long) où elle est plus faible, respectivement 17 % et 13 %. De plus, la possession du diplôme, qu'il s'agisse d'un BEP ou d'un CAP, ne semble pas peser significativement : les non-diplômés ne bénéficient pas plus souvent de ces dispositifs que les autres, contrairement à ce que l'on pouvait attendre.

Diminution du chômage aux niveaux VI et V bis. Les sortants des niveaux VI et Vbis qui poursuivent leurs études en grand nombre par apprentissage - c'est le cas pour 50 % -, sont moins souvent au chômage que dans les années 1980-1982. Environ 20 % des jeunes de niveaux VI et Vbis sont chômeurs à la date de l'enquête, niveau de chômage identique à celui des jeunes de niveau IV technique. Sans doute, les difficultés d'accès à l'emploi de ces jeunes ne sont-elles que différées. En fin d'apprentissage, de contrat ou de stage, ils devront de nouveau se présenter sur le marché du travail mais un nombre non négligeable s'insèrera en fin de stage ou de contrat. Cependant l'accès à l'apprentissage et aux mesures jeunes, qui concerne près de 75 % des jeunes de ce niveau de formation, limite leur présence sur le marché du travail. On peut considérer que seul un jeune sur quatre quittant l'école aux niveaux VI et Vbis - soit environ 33 000 jeunes - entre directement sur le marché du travail : la quasi-totalité d'entre eux étant au chômage à la date de l'enquête.

Situation difficile pour les sortants de CAP et de BEP. Par contre, les jeunes sortant de classe de BEP ou surtout de CAP, pour lesquels les poursuites de formation par l'apprentissage sont presque inexistantes, connaissent un chômage en vive augmentation depuis environ dix ans. La proportion de chômeurs est, au moment de

l'enquête, de 38 % pour les CAP diplômés ou non diplômés, 30 % environ pour les BEP non diplômés comme diplômés. En fait, la situation des jeunes sortant des classes de CAP est la plus difficile. Non seulement ils n'accèdent que rarement à un emploi mais, de plus, ils ne peuvent poursuivre leur formation par apprentissage contrairement aux jeunes d'un plus faible niveau de formation. Comme ils n'accèdent pas plus facilement aux "mesures" que les autres, ils sont en définitive plus nombreux à se retrouver au chômage.

Evolution entre 1976-1979, 1980-1982 et 1986 de la proportion de jeunes occupant un emploi neuf mois (1) après leur sortie du système éducatif



1 : Première vague d'enquêtes nationales de l'observatoire (1976)
2 : Deuxième vague d'enquêtes nationales de l'observatoire (1980-1982).
3 : Enquête décentralisée de 1986.

Source : EVA - CEREQ. Champ : Sortants de l'enseignement secondaire enquêtés neuf mois après la sortie (1, 2) et sept mois après la sortie (3).

Concentration des "mesures jeunes" dans les services. Les IAA, le commerce, les services marchands et le bâtiment prédominent pour les embauches sous contrat d'apprentissage et 75 % des bénéficiaires d'une mesure jeune se trouvent dans les services marchands ou non marchands. Le poids des services non marchands s'explique essentiellement par l'importance des TUC.

DIFFICULTÉS POUR LES FORMATIONS TERTIAIRES

Les jeunes venant des formations tertiaires ont de plus grandes difficultés à trouver un emploi salarié, difficultés que ne compensent pas les dispositifs en faveur des jeunes. Leur taux de chômage est plus important, quel que soit le niveau de formation. Par ailleurs le diplôme joue un rôle plus favorable dans les formations secondaires que dans les formations tertiaires. C'est ainsi que pour les préparations aux CAP tertiaires, l'obtention du

diplôme est sans effet sur l'accès à un emploi ou à une "mesure jeune".

La spécialité de la formation suivie pèse fortement sur le type de "mesures" auquel accèdent les jeunes. Les jeunes ayant reçu une formation tertiaire accèdent à des TUC (75 %) plutôt qu'à des stages (20 %) ou à des contrats de qualification ou d'adaptation. Le niveau de formation ne change pas ces proportions. A l'inverse, pour les formations industrielles, la part des stages et des contrats est plus importante et croît avec le niveau de formation.

Brigitte Declercy

Répartition des jeunes en TUC, stages, apprentissage, contrats selon le niveau et la spécialité de formation

Formation		TUC	Stages	Apprentissage	Contrats	Total
Secteur	Niveau					
Secondaire	IV	37	45	5	13	100
	V-BEP	40	37	13	10	100
	V-CAP	47	29	17	7	100
Tertiaire	IV	74	19	1	6	100
	V-BEP	72	19	4	5	100
	V-CAP	73	17	6	4	100
	V long	31	15	49	5	100
	VI et Vbis	6	18	75	1	100
Effectif		40 780	31 590	80 089	4 831	157 290

Source : EVA - CEREQ. Champ : Sortants de l'enseignement secondaire en juin 1985 enquêtés en février 1986.

L'ENQUÊTE DÉCENTRALISÉE CEREQ-DEP

Les informations utilisées ici proviennent de l'enquête décentralisée conçue par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications et la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale et réalisée en janvier 1986 sur l'ensemble du territoire. Cette enquête concerne tous les établissements secondaires publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale et est effectuée sous la responsabilité des chefs d'établissements. Tous les élèves qui ont quitté l'établissement l'année précédente et qui ne poursuivent pas d'études sont interrogés, sauf les élèves sortant d'une terminale d'enseignement général (car la très grande majorité d'entre eux poursuit des études).

Un premier dépouillement manuel très simple permet aux établissements de disposer d'un tableau de bord de l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves. La totalisation et l'exploitation de ces tableaux de bord, par les services statistiques rectoraux puis par la DEP, fournissent des résultats rapides, académiques et nationaux.

Le CEREQ a traité pour sa part un échantillon national, représentatif de 40 000 questionnaires, qui permet une analyse plus complète de l'insertion : les caractéristiques individuelles des élèves (sexe, dernière classe suivie, spécialité de formation et diplômes obtenus) peuvent être croisées avec les données concernant l'insertion professionnelle, notamment l'emploi occupé.